



SECTION de la VENDÉE

SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>

Compte-rendu de la visioconférence avec la direction locale du 11/02/2021

Militants FO présents : Julie COUBRONNE et Sébastien LIEVRE

La direction locale continue d'organiser des réunions avec les organisations syndicales tous les 15 jours afin d'évoquer principalement la situation sanitaire et ses conséquences sur la vie de nos services.

Point sur le télétravail :

246 collègues (226 au 28/01) sont désormais équipés pour télétravailler et 33 personnes sont en attente d'équipement (cadence de 12 à 15 équipements supplémentaires par semaine). A terme, la direction espère pouvoir équiper d'ordinateurs portables y compris des non-télétravailleurs pour pouvoir s'adapter à toute situation d'urgence.

23% sont des cadres A+ (IDIV à AGFiP), 26% des cadres A, 35% des cadres B et 16% des cadres C.

Concernant la quotité de travail télétravaillée et conformément aux directives nationales, la direction reconnaît la nécessité de développer davantage le télétravail en dialoguant avec les personnels (pas de mesures coercitives pour l'instant mais elles seront envisagées si nécessaire selon la situation sanitaire). La cible de la direction est d'amener par la concertation chaque télétravailleur à 2 jours par semaine minimum.

Un point est réalisé chaque semaine par la direction avec les chefs de service sur le télétravail. La direction continue de développer le télétravail en tenant comptes de 4 paramètres : la situation sanitaire, la volonté des personnels, la nécessité de service et le risque d'isolement.

Concernant les télétravailleurs qui souhaitent être dotés d'un 2ème écran, FO DGFIP affirme que cet équipement est désormais quasi systématique dans certains départements et souhaiterait qu'il en soit rapidement de même en Vendée. A ce stade, la direction locale rappelle que les personnels concernés doivent toujours solliciter le service RH de la Direction qui peut donner suite à leur demande après l'avis du Dr Bailly ou si celles-ci sont à un minimum de 3 jours de télétravail par semaine. Pour les autres, ce sera du cas par cas au fil des demandes, la direction rappelle qu'elle dispose actuellement de 60 écrans en stock pour les télétravailleurs. Les militants FO DGFIP évoqueront ce point lors du prochain CHSCT pour proposer l'achat d'écrans supplémentaires.

Point RH :

→ Recrutement handicapé en cours : 3 postes d'agents (SIP de Challans, Les Sables et La Roche/Yon) pour Juin 2021 et 1 poste de contrôleur (Direction) pour Septembre 2021.

→ Recrutement d'un contractuel pour 6 mois afin d'aider les services sur le fond de solidarité. Les organisations syndicales rappellent leur hostilité aux recrutements de contractuels alors même que la DGFIP supprime des milliers d'emplois !

→ FO DGFIP demande à la direction si celle-ci demeure vigilante sur les éventuels écrêtements dans les services subissant une surcharge d'activité temporaire : par exemple les SIE avec le fond de solidarité, les services recouvrement des SIP suite au transfert des fichiers des trésoreries, les services restructurés tels que la Paierie départementale et PYEM. Nous réclamons au service RH de nous faire un point sur ces situations pour la prochaine visio dans 2 semaines.

Il nous semblerait injuste que des personnels subissant ces situations ponctuelles se voient décompter de nombreuses heures de travail alors même qu'ils le font dans l'intérêt du service. Nous demandons à la direction d'avoir une doctrine claire sur ce sujet ô combien sensible car il est hors de question que ces heures soient perdues : les agents n'ont pas à faire les frais de restructurations et/ou de situations conjoncturelles dont ils ne sont en rien responsables !

Le directeur s'engage à nous faire un point lors de la prochaine visioconférence et si des situations existent, la direction fera le nécessaire pour que les personnels concernés ne soient pas pénalisés.

→ FO DGFIP réclame au directeur de lever le secret sur l'adresse du nouveau site prévu pour le SGC Yon et Vie, celui-ci nous répond une fois de plus que l'achat définitif n'étant pas finalisé, il ne peut toujours pas nous donner cette information mais ils s'engage à la donner aux personnels directement concernés dès l'achat finalisé chez le Notaire.

→ Concernant le mouvement local de mutations 2021, les demandes devraient se faire selon le calendrier habituel en avril / mai 2021.

Point COVID :

La direction nous confirme l'évolution des règles sanitaires, à savoir l'interdiction d'utiliser des masques artisanaux, une nouvelle distribution sera organisée par la direction en mars.

Les nouvelles consignes ont été données pour les lieux de restauration.

→ Une prochaine visioconférence aura lieu le jeudi 25/02 à 16h.



SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>